

CRITÈRES DE CHOIX

Les projets sont proposés par les habitants et soutenus par les techniciens de la Ville. Dans tous les cas, ils devront faire l'objet d'une présentation au comité de gestion du F.T.U.

Les projets doivent impérativement relever des domaines d'intervention définis précédemment.

Les projets doivent permettre une réelle amélioration de la vie des habitants au quotidien.

Les projets doivent être conçus dans un esprit d'ouverture et ne doivent pas apparaître comme privilégiant un groupe d'habitants par rapport à un autre.

Les projets doivent concerner des interventions sur le domaine public, exception faite pour des petits aménagements de locaux à vocation collective (tels que les Locaux Collectifs Résidentiels dans les immeubles H.L.M.).

La dépense maximum pour un projet ne pourra dépasser un plafond de 4.573€ H.T.

A QUI S'ADRESSER ?

Un dossier simplifié de demande de travaux est disponible sur simple demande en Mairie

Mais aussi sur le site Internet de la ville :

WWW.BEUVRAGES.FR

rubrique vie pratique / participer à la vie locale / ma ville, mes idées, mon bien-être

Nos techniciens sont à votre disposition pour vous aider à remplir le formulaire, n'hésitez pas à les contacter :

Service « Aménagement et Gestion Urbaine de Proximité

 03.27.47.09.80

 ftu@ville-de-beuvrages.fr

Une fois ce dossier rempli, adressez-le en mairie.

N'oubliez pas d'indiquer vos coordonnées. Vous pouvez être contacté afin d'apporter des précisions par la suite, et serez invité au comité de gestion qui examinera votre demande.

Le Fonds de Travaux Urbains est cofinancé par



MA VILLE, MES IDÉES, MON BIEN-ÊTRE

Vous avez une idée pour améliorer l'environnement ou la sécurité de votre quartier ?

Venez-nous en parler et profitez du **Fonds de Travaux Urbains !**



Site internet
www.beuvrages.fr



Instagram
[@villedebeuvrages](https://www.instagram.com/villedebeuvrages)



Facebook - fan page
Vivre à Beuvrages



Dailymotion
Ville de Beuvrages

A QUOI SERT LE FONDS DE TRAVAUX URBAIN ?

La création du Fonds de Travaux Urbains répond à la volonté de la commune d'améliorer le cadre de vie et de promouvoir la capacité d'initiative de ses habitants.

Ce fonds servira à réaliser rapidement des petits travaux permettant d'améliorer sensiblement la qualité de vie dans les quartiers. **Il s'agit de travaux sur l'espace public uniquement**, en aucun cas de travaux chez le particulier.

La participation des habitants aux décisions relatives à la réalisation de ces petits travaux est un élément essentiel du dispositif. Elle doit engendrer un esprit de responsabilité du bien public garantissant le respect des aménagements réalisés.

POUR QUELS TYPES DE TRAVAUX ?

Le F.T.U. est destiné aux « petites » interventions qui concernent les espaces publics :



Aménagement d'aire de jeux, d'espaces de détente.

Exemple : pose de bancs, petits jeux.

Verdissement, fleurissement.

Exemple : pose de jardinières fleuries, plantation d'arbres.



Travaux facilitant la propreté et l'entretien des espaces communs.

Exemple : changement de revêtement de sol.



Amélioration de l'accès aux services.

Exemple : signalétique, panneau d'information.

La sécurisation des espaces publics et semi-publics.

Exemple : pose de potelets, signalisation au sol.

COMMENT SONT PRISES LES DÉCISIONS ?



Le Fonds est géré par un comité de gestion présidé par le Maire et composé d'élus en charge des questions d'aménagement urbain et de citoyenneté, de représentants du Conseil citoyen, de l'association CLCV (Consommation Loisirs Cadre de Vie de Beuvrages), des bailleurs et de techniciens de la commune.

Ce comité se réunit en fonction de la demande des projets et émet un avis sur l'opportunité des interventions. **Il examine la recevabilité des projets, leur faisabilité technique et juridique ainsi que leur cohérence communale.**

Après validation par le comité de gestion du F.T.U., les travaux sont engagés par la commune.